

ANNEXE VIII

Contributions annoncées par les Etats riverains de la Méditerranée et la Communauté économique européenne au Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

Etat	Pourcentage du total	Total ^{1/} (en dollars des Etats-Unis)
ALBANIE	0.08	2 690.-
ALGERIE	0.80	26 920.-
CHYPRE	0.08	2 690.-
EGYPTE	0.64	21 530.-
ESPAGNE	12.24	412 200.-
FRANCE	46.48	1 564 050.-
GRECE	2.80	94 220.-
ISRAEL	1.84	61 910.-
ITALIE	27.04	744 610.-
LIBAN	0.24	8 070.-
LIBYE	1.28	43 070.-
MALTE	0.08	2 690.-
MAROC	0.40	13 460.-
MONACO	0.08	2 690.-
SYRIE	0.16	5 380.-
TUNISIE	0.16	5 380.-
TURQUIE	2.40	80 760.-
YOUGOSLAVIE	3.20	107 680.-
Total partiel, Gouvernements	100.00	3 200 000.-
Communauté économique européenne		80 000.-
TOTAL		3 280 000.-

^{1/} Il convient de noter que, si les contributions indiquées dans la troisième colonne sont calculées d'après les pourcentages du total figurant dans la deuxième colonne, il n'y a cependant pas de corrélation directe, étant donné que les contributions acceptées ont été révisées légèrement en vertu d'une décision de la Réunion prise par